

Objet : Définition des critères d'inclusion et stratégie d'accompagnement des étudiants

Le programme Erasmus+ 2021-2027 fait de l'inclusion et de la diversité une priorité majeure pour favoriser l'égalité des chances des publics ayant moins d'opportunités.

1. Critères d'éligibilité au statut « Participant avec moins d'opportunités »

Dans le cadre du consortium de mobilités Avenir+, les critères permettant d'activer le complément financier inclusion pour les étudiants sont répartis comme suit :

- Étudiants **boursiers** sur critères sociaux aux **échelons 6 ou 7**.
- Étudiants boursiers aux **échelons 4 et 5** (à partir de la rentrée scolaire 2026)
- Étudiants en situation de **handicap**.
- Étudiants souffrant d'une **Affection de Longue Durée (ALD)**.
- Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (**ZFRR**).
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (**QPV**).
- **Cas individuels** relevant de l'inclusion, attestés par une assistance sociale ou équivalent.

Stratégie d'accompagnement des étudiants du lycée quant à l'inclusion

LYCEE HONORE D'URFE

- **Processus de sélection des participants aux mobilités** (pour toutes les mobilités, étudiants et personnel, même si aucun participant avec moins d'opportunité n'est identifié dans le projet) :

Chaque participant rédige en amont une lettre de motivation, exposant les motivations de sa demande, les objectifs à atteindre lors de la mobilité, ainsi que les indicateurs d'atteinte de ces objectifs à l'issue de la mobilité. Les dossiers sont examinés soit par les équipes pédagogiques s'il s'agit d'un étudiant, soit par l'équipe de direction s'il s'agit d'un personnel.

- **Préparation au départ** : (Ex: ateliers de sensibilisation, aide à la constitution des dossiers, préparation linguistique spécifique...)

Les étudiants participants sont aidés par les professeurs référents des formations et les personnels par les référents Erasmus pour la constitution des dossiers. La préparation linguistique se fait en autonomie.

- **Suivi pendant la mobilité** : (Ex: tutorat renforcé, points de contact réguliers pour s'assurer de l'intégration, gestion des besoins spécifiques sur place...)

Pendant la mobilité, les professeurs des formations post bac sont en lien réguliers avec les étudiants, que ce soit par téléphone ou par mail. Le DDFPT de l'établissement fait également le lien entre les étudiants, les entreprises et les professeurs référents.

- **Valorisation au retour :** (Ex: tutorat par les pairs, témoignages, reconnaissance des compétences acquises...)

Au retour, les étudiants rédigent un rapport de stage dans lequel sont mentionnées les compétences acquises, le degré de mesure d'atteinte des objectifs fixés initialement. Ils interviendront l'année suivante dans les classes afin de témoigner et inciter de plus jeunes étudiants à demander une mobilité.